

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2005 N°34 /  
28 décembre 2005

1. subdélégation de signature

P2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex



Strasbourg le **20 DEC. 2005**

**DECISION PORTANT  
SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE DE REPRESSION DES ATTEINTES AU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

Le Directeur interrégional de Voies navigables de France (VNF) à Strasbourg

Vu la décision du Directeur Général par intérim de VNF du 12 décembre 2005 portant subdélégation de signature,

**DECIDE**

**Article 1er :**

En cas d'absence ou d'empêchement de ma part, subdélégation est donnée à :

- **Mme Corinne de LA PERSONNE**, Directrice adjointe,
  - **Mme Monique FISCHER**, Secrétaire Générale,
- à l'effet de signer toutes décisions, actes ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative et de représenter l'établissement en première instance.

Lorsque M. Hervé DESMONS assure l'intérim de la Secrétaire Générale, il exerce les délégations détenues par la titulaire

**Article 2 :**

Toute délégation de signature antérieure est abrogée.

Le Directeur interrégional

175 rue Ludovic  
Boutleux,  
boite postale 820,  
62408 Béthune  
cedex  
téléphone  
03 21 63 24 05  
télécopie  
03 21 63 24 81  
[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)  
décembre 2005